

LES VIEILLES TROUPES DE MARINE

Il s'agit donc maintenant non plus de ces troupes que nous venons de voir défendre les empires coloniaux, envoyées de la métropole à titre de renforts, mais d'autres troupes spécialement mises sur pied pour combattre aux côtés des marins, sur leurs vaisseaux, pour débarquer sur les territoires bloqués ou bombardés, y créer un embryon d'organisation puis repartir vers de nouveaux horizons.

C'est en 1622 que le cardinal de Richelieu crée, sous la dénomination de "compagnies ordinaires de la mer", cent compagnies qui sont destinées à former les garnisons des bâtiments.

Elles prirent quatre ans plus tard le nom de "régiment de la Marine" qui n'eut qu'une existence éphémère, car la plupart de ses éléments périrent dans un naufrage. Il ne fut reformé qu'en novembre 1635 et prit part à tous les conflits européens : il avait été créé pour se battre sur mer, les circonstances firent qu'il accomplit sa carrière sur le continent. Ce régiment devint, à la Révolution, le 11^e régiment d'infanterie métropolitain.

En 1636, on enregistre la création d'un "régiment du Havre" qui sera licencié en fin 1649, et d'un "régiment des Isles" qui durera jusqu'en 1663, puis d'un "régiment des Galères" implanté à Antibes et à Toulon, également jusqu'en 1663. Cette année-là, les régiments des Isles et des Galères fusionnèrent pour former le "régiment des Navires", en garnison à Lorient, puis passé au service de la Compagnie des Indes.

En 1638 est levé à Bordeaux le "régiment de la Couronne", qui sera fondu dans le régiment d'Aquitaine en 1658. En 1638 également, et à Bordeaux, est levé le "régiment des Vaisseaux", par l'archevêque Henri d'Escoubleau de Sourdis, pour le service de mer. Il devient "Vaisseau-Richelieu" en 1641, "Vaisseau-Mazarin" de 1643 à 1650, "Vaisseau-Candale", puis de nouveau "Vaisseau-Mazarin" jusqu'en 1661, enfin "Vaisseau-Provence". Bien entendu, il combat à terre. Le 4 septembre 1669, à la suite de son excellent comportement devant Tournay, le roi le récompense en lui conférant le brevet de "régiment royal des Vaisseaux". Il poursuit sa carrière sur le continent et devient, en 1792, le 43^e régiment d'infanterie métropolitaine.

Le 20 décembre 1669 sont formés le régiment "Royal-Marine" et le régiment "Amiral", ce dernier devenant plus tard "Vermandois".

De 1686 à 1690, nous enregistrons la création des **compagnies franches de la Marine**, à Brest, Rochefort et Toulon, destinées à la garde des arsenaux et à l'armement des vaisseaux, qui feront campagne avec Duquesne, Tourville, Jean Bart, Duguay-Trouin, d'Estrées, et également sur terre et aux colonies.

Le 15 décembre 1719, à Besançon, est constitué, à la solde de la Compagnie des Indes, un bataillon levé en Alsace, par le chevalier de Karrer, qui servira aux colonies et sera licencié en 1762.

Une ordonnance du 24 septembre 1769 met sur pied un "corps royal d'infanterie et d'artillerie de marine" qui est remplacé le 18 juin 1772 par le "corps royal de la Marine" composé de huit régiments dits "des ports". Ils se nomment Brest, Toulon, Rochefort, Marseille, Bayonne, Saint-Malo, Bordeaux et Le Havre. Leurs drapeaux portent, pour la première fois, l'ancre de marine. Ils comprennent chacun deux bataillons, dont un de bombardiers et un de canonniers. Cette organisation n'eut pas l'existence plus longue que la précédente puisque, le 26 décembre 1774, les huit régiments furent dissous et remplacés par un "corps royal d'infanterie de marine" constitué à cent compagnies de fusiliers, lequel fut à son tour supprimé en 1786.

Le 14 juin 1792, un décret de l'Assemblée nationale reconstitua quatre régiments d'infanterie de marine, destinés à la garde des ports et des arsenaux et au service des fusiliers à bord des navires de guerre. Chacun comptait deux bataillons à huit compagnies de quatre-vingt-dix hommes. Ils furent supprimés comme leurs devanciers et versés dans l'**artillerie de marine** qui se chargea dès lors des services de fusiliers et de canonniers. Il n'y eut plus d'infanterie de marine jusqu'en 1822.

LE SERVICE DES COLONIES

Il fut assuré par des troupes de l'armée de terre mises à la disposition du ministre de la Marine. Un dépôt avait été institué à l'île de Ré, composé de quatre compagnies de recrues et jouant en même temps le rôle de dépôt d'isolés coloniaux. Ces premières troupes coloniales étaient formées en légions portant le nom de la colonie à laquelle elles appartenaient. Toutefois, en vertu de l'ordonnance du 10 février 1771, les troupes de la Guyane (8 compagnies de 50 hommes) portèrent le nom de "troupes nationales de Cayenne"; celles de Saint-Pierre-et-Miquelon (1 compagnie) "compagnie d'infanterie des Iles" et celles du Sénégal, entretenues à Gorée (4 compagnies), furent dénommées "Volontaires d'Afrique".

En 1773, ces légions étaient déjà transformées en régiments qui avaient pris les noms suivants : Cap, Port-au-Prince, Martinique, Guadeloupe, Isle-de-France, Isle-Bourbon, Pondichéry et Port-Louis. Ils étaient à

deux bataillons de neuf compagnies dont une de grenadiers. Cette réorganisation subsista jusqu'au 21 janvier 1775. A cette époque, on réunit en un seul régiment ceux de l'Isle-de-France, de l'Isle-Bourbon et de Port-Louis. Il porta le nom de "régiment de l'Isle-de-France" à quatre bataillons de dix compagnies. Des esclaves noirs furent recrutés pour servir de tambours ou de musiciens : premier essai de création de troupes indigènes.

Un dépôt, semblable à celui de l'île de Ré, fut créé le 26 novembre 1775 à Lorient. En 1778, notre colonie de Madagascar, considérée comme domaine de la couronne, reçut une garnison qui prit le titre de "compagnie franche de Madagascar".

Le 1er septembre de la même année furent créées trois légions dites de "volontaires étrangers de la marine". Il y avait déjà, en outre, à Rochefort, une compagnie de cadets gentilshommes pour le service des colonies.

Modifications, suppressions, transformations se succédèrent durant plusieurs années. Le 25 juillet 1781, les dépôts de recrues de l'île de Ré et de Lorient furent réunis pour former un "bataillon auxiliaire des régiments des colonies".

Entre les années 1804 et 1808, l'empereur retira tous les cadres qui se trouvaient aux colonies. Seul, le 66ème de ligne resta à la Guadeloupe jusqu'en 1812. On fit usage, aux colonies, de milices locales organisées par les gouverneurs.

Lorsqu'en 1814 la France reprit possession des colonies que le traité de paix lui remettait, des bataillons supplémentaires furent mis sur pied dans certains régiments de la métropole. En 1816, deux légions d'infanterie portant les numéros 88 (légion de la Martinique) et 89 (légion de la Guadeloupe) furent organisées à l'île de Ré et à Oléron, puis il y eut un bataillon de l'île Bourbon, un bataillon de la Guyane, un bataillon du Sénégal. Cette dernière garnison périt en partie au cours du naufrage de la Méduse. Aux Antilles, lors de la dislocation des légions départementales, les troupes de garnison se transformèrent en bataillons coloniaux. Au Sénégal, on envoya en renfort un 1er bataillon d'Afrique (1819). Un autre bataillon fut envoyé à Saint-Louis, le "bataillon du Sénégal", tandis que celui qui s'y trouvait devenait "bataillon de Gorée".

La tenue des bataillons coloniaux consistait en un habit-veste beige avec collet, passepoils et parements bleu de roi.

CREATION DE L'INFANTERIE DE MARINE

Une ordonnance du 7 août 1822 créa en même temps deux régiments d'infanterie et un régiment d'artillerie de marine pour le service des arsenaux et des troupes à bord. L'uniforme était semblable, quant à la coupe, à celui de l'infanterie de ligne avec collet rouge, capote gris de fer et bouton timbré d'une ancre pour l'infanterie. Cette organisation ne subsista que cinq ans. Puis, en 1828, trois régiments furent mis sur pied pour être affectés spécialement aux colonies : Sénégal, Guyane, Antilles, avec un dépôt en France. En 1831 furent réorganisés deux régiments de marine avec dépôt à Landerneau, un troisième fut mis sur pied en novembre 1838 et la dénomination d'infanterie de marine fut à nouveau adoptée. Chaque régiment comprenait 30 compagnies actives. Le 1er régiment avait 10 compagnies à Brest, 5 à Cherbourg, 15 à la Guadeloupe. Le 2ème avait 5 compagnies à Brest, 10 à Rochefort, 15 à la Martinique. Le 3ème avait 15 compagnies à Toulon, 6 à Cayenne, 3 au Sénégal, 6 à Bourbon. Ces compagnies étaient à l'effectif de 3 officiers et 115 hommes. La durée du service colonial était de quatre ans. L'uniforme était le même que celui de l'infanterie de ligne mais le bouton était timbré d'une ancre et avait comme légende : Infanterie de Marine. Aux colonies, on portait le pantalon de toile blanche.

En 1843, l'occupation de Nossi-Bé, de Mayotte et des îles Marquises exigea une augmentation des effectifs. Les 1er et 3ème régiments passèrent à 46 compagnies, le 2ème à 38.

En 1845, l'uniforme fut modifié ; il se composa d'une tunique et d'une veste en drap bleu, d'un pantalon gris de fer bleuté, d'un shako et d'une casquette (petit képi), d'épaulettes en laine rouge (jaune pour les compagnies d'élite). L'état-major de l'arme comprit des officiers généraux. Le colonel du 1er régiment résidait à la Guadeloupe, celui du 2ème à la Martinique, celui du 3ème à Toulon. Les compagnies hors-rang avaient leurs sièges à Brest, Rochefort et Toulon.

En 1854, le corps de l'infanterie de marine tenait garnison non seulement à Cherbourg, Brest, Rochefort et Toulon, mais aussi à Cayenne, aux Antilles, au Sénégal, à La Réunion et dans l'Océanie. L'effectif total était de près de 15.000 hommes. Cette année-là, les 120 compagnies que comprenait le corps de l'infanterie de marine furent réparties, pour des besoins administratifs, en quatre régiments avec portions centrales à Cherbourg, Brest, Rochefort et Toulon. Les colonels étaient en résidence à la portion centrale.

En 1857, après des réductions d'effectifs, on eut la répartition suivante :

- 1er régiment : 18 compagnies à Cherbourg, 8 à la Martinique.
- 2ème régiment : 22 compagnies à Brest, 8 à la Guadeloupe, 4 en Océanie.

- 3ème régiment : 17 compagnies à Rochefort, 9 à Cayenne.
- 4ème régiment : 22 compagnies à Toulon, 5 à La Réunion, 5 au Sénégal, 2 à Gorée.

Le 5 juin 1856 fut institué un bataillon de fusiliers-marins, d'instruction, destiné à assurer à bord des bâtiments de la flotte le service de la mousqueterie et des compagnies de débarquement. L'infanterie de marine était dès lors uniquement destinée à servir à terre.

En 1857, le nombre des compagnies fut réduit à 118. Elles furent à l'effectif de 100 hommes, officiers et enfants de troupe compris. En 1867 elles furent portées à 130 hommes.

LA REORGANISATION DE 1868

L'effectif était encore trop faible pour remplir les multiples organisations auxquelles il devait satisfaire. La durée du service militaire avait été réduite à cinq ans. Elle ne permettait plus que d'envoyer une seule fois les hommes aux colonies et même de ne les y laisser que pendant trois ans. Cette dernière mesure était d'ailleurs réclamée depuis longtemps. Le corps fut donc réorganisé définitivement.

Les quatre régiments, maintenus, formèrent un total de 140 compagnies actives :

- 1er régiment : 17 à Cherbourg, 5 en Cochinchine, 5 à la Martinique, 6 au Sénégal.
- 2ème régiment : 21 à Brest, 10 en Cochinchine, 5 à la Guadeloupe.
- 3ème régiment : 17 à Rochefort, 5 en Cochinchine, 4 à La Réunion, 5 en Nouvelle-Calédonie, 1 à Tahiti.
- 4ème régiment : 21 à Toulon, 11 en Cochinchine, 5 en Guyane, 2 au Japon.

Le corps de l'infanterie de marine disposa d'un état-major avec un général de division inspecteur général (de Vassoigne), deux généraux de brigade inspecteurs adjoints, et deux autres généraux de brigade qui étaient, l'un gouverneur de la Guyane française, le deuxième commandant supérieur des troupes en Cochinchine.

Comme nous le verrons plus tard, l'infanterie de marine participa à la guerre de Crimée et à la guerre de 1870 en formant une division entière sur le modèle des divisions de ligne. Une nouvelle tenue, qui existait encore en 1914, n'ayant subi que des modifications de détails, fut adoptée. Elle consistait en une vareuse bleu foncé, croisée sur la poitrine avec deux rangées de boutons de cuivre estampés en relief d'une ancre encablée, un pantalon en drap gris bleuté passepoilé d'écarlate, une capote en drap gris de fer bleuté. Le collet de la tunique portait un écusson de même couleur, frappé d'une ancre écarlate. Le képi était du même drap que la tunique, passepoilée d'un cordonnet de laine écarlate, et une ancre de même sur le devant. Epaulettes en laine jonquille. Pantalon de toile blanche aux colonies. Les officiers portaient sensiblement la même tenue, ils furent dotés d'abord d'une tunique en drap bleu fin, croisant sur la poitrine, ancre d'or, épaulettes en galon d'or dit au trait. Par la suite, ils portèrent la même tunique, noire, que les officiers d'infanterie.

Le 31 mars 1878, un casque en liège fut adopté pour toutes les colonies.

En 1888, les compagnies stationnées en Annam, au Tonkin et en Cochinchine formèrent trois régiments de marche et, le 1er mars 1899, les quatre régiments de la métropole furent dédoublés, ils formèrent les 57ème, 6ème, 7ème et 8^{ème}. De la sorte, les 1er et 5ème furent stationnés à Cherbourg, les 2ème et 6ème à Brest, les 3ème et 7ème à Rochefort, les 4ème et 8ème à Toulon.

Les régiments de Cherbourg, Brest et Rochefort avaient deux compagnies détachées à Paris, tandis que le 7ème avait un bataillon à Lorient. Ce n'était là qu'une mesure transitoire jusqu'au moment où furent formés quatre autres régiments, numérotés 21 à 24, dont deux tinrent garnison à Paris (1901). Presqu'en même temps, les trois régiments de marche du Tonkin, d'Annam et de Cochinchine prenaient les numéros 9, 10 et 11. Les éléments de Nouvelle-Calédonie prenaient le numéro 12. Trois bataillons étaient définitivement organisés au Sénégal, à la Martinique et à La Réunion.

ORIGINE DES TROUPES NOIRES

L'organisation d'un corps de "cipayes de l'Inde" (du nom persan sipahi, qui veut dire "homme de guerre") remonte au milieu du XVIIIème siècle ; les derniers cipayes ont été dissouts après la cession des établissements de l'Inde. Cela avait induit qu'il était possible de créer des corps similaires avec les indigènes des autres colonies. L'essai fut tenté en Guyane, ne donna pas de résultats encourageants, puis fut appliqué au Sénégal, où l'on forma, sous le Second Empire, une compagnie de soldats noirs (1853), puis un corps d'infanterie indigène sous la dénomination de "tirailleurs sénégalais", à quatre compagnies avec des cadres blancs et comme uniforme, une chéchia, une pèlerine à capuchon, modèle des zouaves, un gilet et un boléro en drap bleu bordé de jaune, des pantalons dits "turcs" en cotonnade ou drap bleu. Progressivement, l'effectif fut augmenté jusqu'à former un régiment (1884). Il y eut également des tirailleurs gabonais (1887), haoussas

(1891), annamites, ces derniers formant un régiment tonkinois (1884), des Volontaires de La Réunion (1883-1885), des tirailleurs sakalaves qui furent employés pendant la campagne de Madagascar de 1885, et même des tirailleurs comoriens, de Diégo-Suarez.

Si l'on s'en rapporte à l'historique du 1er régiment de tirailleurs sénégalais (publié après la guerre de 1914-1918, vraisemblablement avec les moyens du bord, arrêté au 31 décembre 1921 et qui vit le jour en 1925), les indigènes du Sénégal paraissent avoir, pour la première fois, été utilisés de 1804 à 1809, en vue de la défense de Saint-Louis et de Gorée contre les Anglais. Peu de temps après la restitution de ces deux points à la France, le ministre de la Marine prescrivit en 1819 de faire un nouvel appel à des "compagnies d'hommes de couleur". Il fut levé, en 1822, par engagements, un certain nombre de Noirs, simplement rattachés aux troupes européennes de la colonie, c'est-à-dire aux bataillons du Sénégal et de Gorée (1822), au bataillon d'Afrique (1823) et au bataillon du 16ème léger (1825). D'ailleurs, dès 1827, commença l'utilisation des Sénégalais à l'extérieur, 200 Wolofs environ furent envoyés à Sainte-Marie-de-Madagascar en vue d'occuper cette île. En 1831, d'autres furent envoyés en Guyane.

C'est donc d'une poignée d'hommes que sont issues les troupes auxquelles nous dûmes l'Afrique occidentale et l'Afrique équatoriale, et qui participèrent aux actions du Maroc et de Madagascar.

En 1828, un arrêté du gouverneur du Sénégal créa une compagnie noire de cent hommes encadrée par trois officiers, trois sous-officiers et quatre caporaux français. Cette compagnie fut dédoublée en 1853 et fournit une garnison à Gorée. En 1857, un décret du 21 juillet forma un bataillon de tirailleurs sénégalais. Un deuxième bataillon fut formé en 1880 et les deux bataillons groupés en un régiment en 1884. Un troisième bataillon lui fut adjoint en 1890.

En 1892 le régiment comprenait 15 compagnies : 6 dans le Sénégal, 6 dans le Haut-Fleuve (Soudan), 3 au Dahomey. La même année, l'extension de l'occupation du Soudan conduisit à créer un "régiment de tirailleurs soudanais". En 1893, les six compagnies du Dahomey formèrent un régiment de marche à deux bataillons. Le régiment primitif fut réorganisé en 1896 à douze compagnies. Il prit le nom de 1er régiment de tirailleurs sénégalais le 7 mai 1900.

ARTILLERIE DE MARINE

Le canon fut employé pour la première fois à bord des bateaux par les Vénitiens en 1381 dans une guerre contre les Génois. En France, des "lieutenants d'artillerie de la Marine" furent créés en 1645. On sait que la Marine prit son grand essor avec Colbert et que de nombreuses fonderies de canons furent ouvertes à partir de 1663 à Toulon, Lyon, Rochefort, Saintes, en Bourgogne, dans le Nivernais, dans l'Angoumois. Des écoles d'artillerie furent instituées en 1666 dans les principaux ports. La création de l'artillerie de la marine remonte officiellement au 16 février 1692, des compagnies de bombardiers virent le jour à Brest et Toulon, une troisième à Rochefort en 1694. En 1761 existaient neuf brigades de l'artillerie de la marine à terre. Une ordonnance du 24 septembre 1769 mit sur pied le "Corps royal de l'artillerie et de l'infanterie de marine", à trois brigades, puis, en 1772, une autre ordonnance remplaça ce corps par celui, uniforme, de "corps royal de la Marine" comme nous l'avons dit précédemment. En 1786 on voit apparaître un "Corps royal des canonniers matelots" composé de neuf divisions rattachées aux neuf escadres de la marine. En 1792, la Marine fut dotée de deux régiments d'artillerie, trois compagnies d'ouvriers, quatre compagnies d'apprentis. Ce fut la base de toute l'organisation que nous connûmes jusqu'en 1900.

Dès la Révolution, l'artillerie de marine joue un rôle prépondérant dans toutes les campagnes sur mer, mais aussi à terre. Le corps, en 1795, fut réparti en sept demi-brigades à trois bataillons entre Brest (3), Toulon (2), Lorient (1) et Rochefort. Il fut constitué des bataillons outre-mer, à Saint-Domingue et à la Martinique. En 1803, les demi-brigades furent supprimées et remplacées par quatre régiments, le 1er à Brest; le 2e réparti entre Gènes, Brest et Toulon; le 3e à Rochefort et le 4e à Lorient. Un bataillon fit partie de l'expédition du général Junot au Portugal en 1807. En 1809 fut constitué un "bataillon du Danube" formé d'ouvriers de la Marine. En 1813, un décret fit passer les régiments de la Marine au département de la Guerre. L'artillerie de la Marine qui comprenait toutes les unités de l'ancienne infanterie arriva à Mayence au milieu du mois de mars et forma la majeure partie du 6ème corps commandé par le maréchal Marmont. Elle se distingua à la bataille de Lützen où elle appartenait à la division du général Compans. Cette division fut portée en avant du village de Starfield. Les troupes encaissèrent avec calme le feu de l'artillerie ennemie puis le 1er régiment, commandé par le colonel Emond, supporta le choc d'une terrible charge de cavalerie.

"L'ennemi, dit le rapport du maréchal Marmont, comptant qu'après la fatigue d'une aussi longue journée, les soldats seraient couchés et les armes au fourreau, arriva à 10 heures du soir avec une division de cavalerie d'élite qui nous trouva à notre poste". D'après le Moniteur du 9 mai 1813, les régiments de marine couvrirent le champ de bataille de la fleur de la cavalerie ennemie. Les pertes furent considérables, le

1^{er} régiment accusa 742 tués et 350 blessés, soit le tiers de son effectif hors de combat. Les Alliés, trompés par les longues capotes bleues des régiments d'artillerie de marine, crurent avoir affaire aux restes de la Vieille Garde échappés au désastre de Moscou.

L'histoire de la campagne de 1813 en Allemagne est d'ailleurs remplie par les exploits de cette division d'artillerie. Les quatre régiments furent complétés à plusieurs reprises. A Leipzig, le 1er perdit 1.420 hommes et le 2^{ème}, 1.178. Les pertes totales de l'artillerie de marine pendant la campagne se chiffèrent à 2.412 tués, 7.291 blessés, 2.319 prisonniers, sur un effectif, au départ, de 17.338 hommes.

Les régiments d'artillerie participèrent également à la campagne de 1814 : combats de La Rothière, de Champaubert, de Vauxchamps. De ces deux campagnes de 1813 et de 1814, il ne revint, en tout et pour tout, que 695 combattants.

Bien entendu, sous la Restauration, nous eûmes de nouveau un "Corps royal". Le nombre des régiments fut réduit à un seul ; en 1822, il était fort de vingt-quatre compagnies dispersées entre les cinq grands ports militaires, avec cinq compagnies d'ouvriers. Il y eut aussi des "directions d'artillerie coloniale" à la Martinique, la Guadeloupe, Bourbon, Sénégal, Cayenne. En 1825, le service des Colonies passa à la Guerre puis revint à la Marine en 1829.

Cette année-là, l'expédition de Madagascar compta, parmi les troupes du corps expéditionnaire, une compagnie d'artilleurs et deux compagnies de Noirs sénégalais, dits Yolloffs, dont les cadres avaient été fournis par l'artillerie. Elles se battirent contre les Hovas, et les Yolloffs se distinguèrent particulièrement, à la prise des retranchements de la rivière Ivondro, le 25 août, du fort de Tintingue, à Foulpointe le 27 octobre, à la Pointe-à-Larrée le 4 novembre.

Pour l'expédition d'Alger, en 1830, un bataillon d'artillerie de la marine fut mis à la disposition du département de la Guerre et participa au débarquement, à la défense des camps retranchés de Sidi-Ferruch et de Staouéli, ainsi qu'à l'attaque du Fort-l'Empereur.

A partir de 1832, des détachements d'artilleurs furent embarqués sur les vaisseaux, comme complément d'équipage, pour le service du canonage. Un détachement fit partie de l'expédition de Kouma, au Sénégal, en 1833. Un bataillon, fort de trois compagnies, participa à l'expédition du Mexique (1838-1839), à la prise du fort de Saint-Jean-d'Ulloa (27 et 28 novembre 1838). Ce fut une bombe lancée par l'une des deux bombardes dont il était armé qui fit sauter le magasin à poudres et le parc à bombes de San Miguel qui amena la reddition du fort. A l'attaque de vive force de La Vera Cruz, la colonne principale comprenait deux compagnies et demie d'artillerie de marine et deux compagnies de marins. A l'avant-garde marchait le capitaine de corvette prince de Joinville. En juin 1840, deux compagnies firent partie de l'expédition de la Plata.

En 1840, le régiment d'artillerie de la marine, réduit depuis quelques années à 12 compagnies, fut porté à 40 compagnies avec un effectif de 4.272 hommes. Mais il fut ramené à 30 compagnies en 1842 par suite de la disparition de la tension politique avec l'Angleterre. C'est cette année-là qu'il reçut un nouveau drapeau. Il était en effet privé d'emblème depuis la chute de la Restauration. Il lui fut remis officiellement par le colonel Prayeux, le 1er mai 1843.

Les expéditions coloniales se succèdent : celle du Fouta, au Sénégal, en 1843, avec 500 soldats, 500 laptots et un détachement d'artillerie pour le service de quatre obusiers de montagne. L'insurrection de Tahiti (1844-1846) met en ligne une section d'obusiers. Deux compagnies prennent part à l'expédition du Maroc en 1844. Au bombardement de Tanger, les fusées "à la Congrève" sont lancées par les artilleurs de marine, puis c'est, le 15 août, le bombardement et la prise de l'île de Mogador. En 1849, c'est l'expédition du Grand-Bassam, toujours au Sénégal, au cours de laquelle une affaire meurtrière eut lieu à Yaou, le 15 mars. La même année, l'artillerie de marine joue un rôle décisif au combat du plateau d'Hellville, au cours de la répression de la révolte des Sakalaves de Nossi-Bé. En juillet, encore au Sénégal, une colonne forte de 420 Européens et de 250 laptots châtie les villages du Dimar. En février 1850, un contingent de 1.600 hommes des troupes de marine est envoyé à Montevideo, pendant la guerre civile qui désola la République d'Uruguay.

Sous le Second Empire, a lieu une expédition contre l'archipel des Bissagos (février 1853) au Sénégal. Puis, l'année suivante, c'est la guerre de Crimée qui met en ligne, pour la première fois, des forces importantes d'infanterie et d'artillerie de marine.

(Source : <http://www.troupesdemarine.org/traditions/histoire/hist003.htm>)
